

Huit règles vitales pour la branche du bâtiment



Règle 1: Nous sécurisons les zones dangereuses dès 2 m de hauteur de chute.



Règle 2: Nous sécurisons les ouvertures dans les dalles.



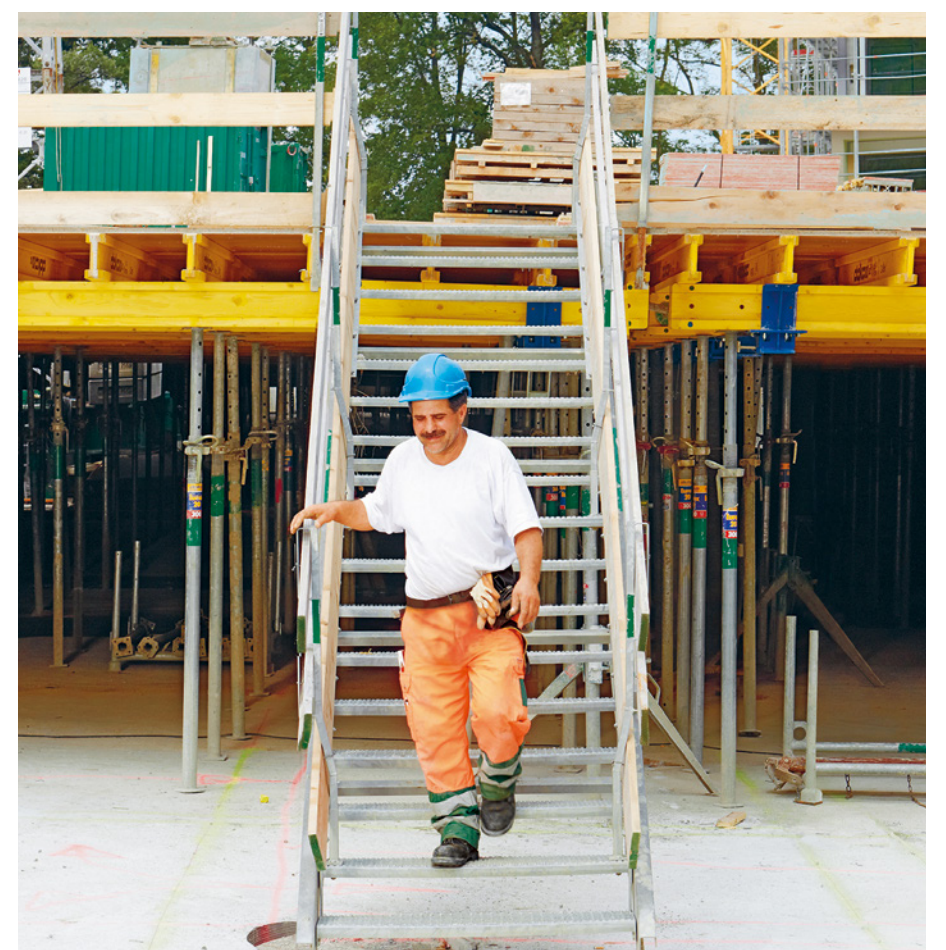
Règle 3: Nous utilisons les grues conformément aux prescriptions et éliminons les charges de manière sûre.



Règle 4: Nous travaillons avec un échafaudage de façade dès 3 m de hauteur de chute.



Règle 5: Nous contrôlons quotidiennement les échafaudages.



Règle 6: Nous installons des accès sûrs pour chaque poste de travail.



Règle 7: Nous portons les équipements de protection individuelle.



Règle 8: Nous sécurisons les fouilles et les terrassements dès 1,5 m de profondeur.

Stop en cas
de danger
Sécuriser
Reprendre le travail
[www.suva.ch/
regles](http://www.suva.ch/regles)